Mercredi, 10 octobre 1849. EDITION DU MATIN. 1re année. — N° 128

LA TRIBUNE DES PEUPLES

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
Paris. . . .	24 fr.	12 fr.	6 fr.	2 fr. »»
Seine. . . .	28 »	14 »	7 »	2 50
Départements .	32 »	16 »	8 »	3 »»
Étranger . .	32 »	16 »	8 »	» »»

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

L'un des rédacteurs gérant : ALPHONSE HERMANT.

JOURNAL QUOTIDIEN.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.

Une à neuf fois dans un mois, la ligne. . » fr. 40 c.
Dix fois dans un mois. . . . . » — 30
Réclames. . . . . 1 — »»
Faits divers . . . . 1 — 50

Les manuscrits déposés ne seront pas rendus — Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à M. Eugène Carpentier.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Impr. centrale des Chemins de fer de NAPOLEON CHAIX, r. Bergère, 20

HAUTE COUR DE JUSTICE

SÉANT A VERSAILLES.

LA TRIBUNE DES PEUPLES à dater d'aujourd'hui, 10 octobre, publie un supplément chaque soir, le compte-rendu des séances de la Haute Cour de Versailles. Ce supplément sera en vente à sept heures du soir chez tous les marchands de journaux.

Les abonnés de LA TRIBUNE DES PEUPLES recevront ce supplément dans leur journal sans augmentation de prix.

LA FEUILLE DU PEUPLE avait annoncé une publication semblable, mais par suite d'arrangements entre les administrations des deux journaux, le compte-rendu de LA TRIBUNE DES PEUPLES est seul maintenu.

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 24 mai 1848.

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 9 OCTOBRE 1849.

S'il était vrai que notre gouvernement eût autorisé le général Aupick à appuyer les remontrances de l'ambassadeur anglais à Constantinople, s'il était vrai que le cabinet français, abrité comme il croit l'être maintenant par la puissance britannique, eût osé faire un acte, sinon de protestation, du moins de présence à côté du *protestant*; cet acte, quelles qu'en soient d'ailleurs les formes atténuantes, amènerait, nous le disons d'avance, les complications les plus graves.

Les craintes de l'*Assemblée nationale* et de tous les organes religieux, politiques et financiers, sont bien fondées.

Un seul mot du cabinet français peut faire crever cette outre aux tempêtes que l'empereur Nicolas a daigné jusqu'à présent ne pas ouvrir. L'homme qui eut le courage, il y a un an, de commander aux révolutionnaires de se mettre à genoux : « *A genoux, payens!* » et dont le mot d'ordre s'exécute sur les glacis de Vienne, de Posen, de Bade, de Milan, partout où l'on continue à faire mettre à genoux les patriotes condamnés à être fusillés, cet homme pourra bien dire un de ces jours : « *A bas les industriels!* »

L'empereur de Russie ne s'inquiète pas beaucoup de l'action des flottes françaises, réunies à celles de l'Angleterre. Il sait bien que la puissance maritime de l'Angleterre est plus que suffisante pour soutenir la lutte; quelques vaisseaux de plus ou de moins ne modifieront en rien les conditions maritimes des puissances belligérantes. Le cabinet russe ne voit pas non plus quel rôle pourraient jouer, dans cette lutte, les armées françaises de terre, après l'abandon de la Pologne, de la Hongrie, de l'Allemagne et de l'Italie.

Où ferait-on agir ces armées contre la Russie? A moins que les Russes ne se donnent eux-mêmes la peine de venir les chercher en Alsace! Pourquoi donc attribuons-nous une si grande importance à la démonstration diplomatique que notre cabinet est censé avoir faite ou est prêt à faire? Cette démonstration touche à une question morale.

L'empereur de Russie est reconnu comme le représentant en Europe du droit divin et aristocratique de l'ancienne société. Il regarde le cabinet français comme une association d'exploiteurs industriels.

On l'a entendu plus d'une fois dire qu'il honore les industriels, en comprenant sous ce nom les avocats et les journalistes, mais qu'il ne peut pas souffrir de les voir se mêler du gouvernement. Il n'a aucune confiance dans un gouvernement bourgeois, et n'a jamais dissimulé ses sentiments à ce sujet. Toutes les ressources de cet art avec lequel un spéculateur rusé fait sa cour à une pratique influente ont été mises en œuvre par Louis-Philippe auprès de l'impérial patron; mais elles ont toujours échoué contre ses préjugés de monarque et de gentilhomme. Tout le monde sait le cas que l'on faisait à Saint-Pétersbourg des personnes qui y représentaient cette royauté bourgeoise.

Quant aux rapports diplomatiques entre les deux cours, pour en faire apprécier la nature nous ne citerons qu'un exemple.

Lors des complications auxquelles donna lieu l'établissement de la nouvelle royauté en Grèce, M. Lagrenée, chargé d'affaires de France, avait cru devoir adresser au cabinet russe une note explicative sur les intentions de son gouvernement. Le ministre russe, pour toute réponse, fit insérer dans le journal officiel de Pétersbourg une déclaration ainsi conçue :

« Le gouvernement de S. M. impériale agira comme si la note de M. le chargé d'affaires de France n'existait pas. »

Il y eut beaucoup d'autres notes, dont la Russie ne s'est pas même donné la peine de déclarer la non-existence. Tel a été le mépris que l'on affectait pour le cabinet des Tuileries. Or, l'esprit de mercantilisme exclusif et vil, l'égoïsme et la pusillanimité que l'on reprochait à Louis-Philippe, le ton de ses correspondances diplomatiques sont, jusqu'à présent, en harmonie avec les sentiments politiques de nos gouvernants. Que l'on se rappelle l'entrée des Russes en Hongrie et la note de M. Drouyn de Lhuys, déclarant que *la France ne verra pas cette intervention sans regret.*

Si, après tout cela, notre gouvernement osait tout à coup se présenter devant la diplomatie avec une note sérieuse, quel scandale de la part d'un cabinet si honnête et si modéré! Nos ministres ont-ils bien calculé l'effet que cela produirait sur l'esprit de l'empereur? Etre ainsi défié! et par qui! Nous sommes sûrs que l'empereur de Russie y verrait un acte d'insubordination et presque de rébellion. On sait comment il traite la révolte.

Si quelque chose pouvait sérieusement brouiller la Russie avec l'Angleterre, ce serait la part que nous prendrions dans l'affaire. L'empereur ne pardonnerait pas à l'Angleterre d'avoir fait pacte avec la révolte!

SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE.

Tous les systèmes socialistes coïncident par un point fondamental; tous reposent sur un genre quelconque de spoliation!

Telle est la proposition que M. Charles Dupin est aujourd'hui venu émettre et soutenir du haut d'une tribune dont les échos vont retentir aux quatre coins de la France.

Le citoyen Proudhon avait dit : La propriété, c'est le vol; M. Charles Dupin répond : c'est le socialisme qui est un vol. La réponse serait ingénieuse si elle était autre chose qu'une calomnie gratuite.

Et à quel propos M. Charles Dupin jette-t-il cette accusation à la face de ses ennemis politiques? A propos du projet du citoyen Pelletier sur l'extinction de la misère et l'abolition du prolétariat.

Que demandait donc le citoyen Pelletier pour irriter si fort la bile de monsieur Charles Dupin? Il demandait qu'on mît fin à la misère qui seule menace la société d'agitations périodiques et désastreuses.

« Pour en finir avec elle, avait-il dit, que faut-il? aux citoyens inoccupés du travail ou de quoi vivre; aux industriels, aux agriculteurs, du crédit et des débouchés; à tous de l'instruction...... Donnez-nous tout cela, et les révolutions seront à jamais anéanties. »

Et pour qu'on ne l'accusât pas de demander l'impossible, de prêcher l'utopie, le citoyen Pelletier, entrant dans la pratique, avait soumis à l'Assemblée législative le détail des procédés au moyen desquels le problème pouvait être résolu.

Nous avons, dans notre dernier numéro, mis sous les yeux de nos lecteurs la proposition du citoyen Pelletier, afin qu'ils fussent à même de juger la question en connaissance de cause. Qu'ils jugent.

Par malheur monsieur Charles Dupin est un de de ces optimistes incurables que rien ne ferait départir de leur profonde admiration pour la société actuelle : « Tout est bien, tout est admirable! dans notre grande et belle société française, qu'on a commis le sacrilége d'appeler *païenne.*

Telles sont les paroles qu'il a prononcées; jointes à celles-ci :« Le socialisme est un vol, » elles résument toute la pensée du pathétique et long discours qu'il nous a fallu subir aujourd'hui.

Le citoyen Pelletier, nous l'avons dit hier, proposait la fondation d'établissements cantonnaux ayant pour but de créditer le travail, d'organiser la production et le placement du produit, de créer des écoles élémentaires et professionnelles, d'encourager l'association et de secourir les invalides du travail, les vieillards, les orphelins et les infirmes.

Pour faire face aux dépenses qu'entraînerait la fondation de ces nombreux établissements le citoyen Pelletier aurait hypothéqué les biens communaux, absorbé les compagnies d'assurances de toute nature et emprunté aux caisses d'épargne et aux établissements de bienfaisance les fonds dont ils peuvent disposer.

C'est cette partie de la proposition qui sert à M. Ch. Dupin de texte à toutes les récriminations contre le socialisme.

Dépouiller les communes de leurs biens communaux, n'est-ce pas le comble de l'impudence?

Mais ces biens communaux ne sont-ils pas le patrimoine du Peuple?

Et ce Peuple souverain que l'on veut ainsi dépouiller, lui a-t-on demandé seulement son avis? La proposition n'est pas nouvelle, Louis Blanc avait demandé au nom des nécessités du travail la même spoliation, etc...

Oui, messieurs les optimistes, Louis Blanc avait, avant le citoyen Pelletier, demandé la mise en culture des biens communaux à peu près improductifs dans l'état actuel des choses, mais un autre avant lui l'avait réclamée, et celui-là c'est monsieur Louis-Napoléon Bonaparte, que vous avez choisi pour président de la République, à une époque où il n'avait pas encore fait amende honorable et renié en aucune manière ce qu'il avait écrit dans les cachots de la monarchie.

C'est dans son *Extinction du paupérisme* que M. Louis-Napoléon Bonaparte a fait au gouvernement de Louis-Philippe la proposition anarchique et spoliatrice dont nous parlons ; et si nous ne blâmons pas le citoyen président de la République d'avoir eu cette pensée, nous n'en flétrirons pas moins l'abus indigne qu'on a fait du petit opuscule auprès du Peuple dont on voulait accaparer les suffrages.

L'*Extinction du paupérisme* à la main, les prôneurs de M. Louis-Napoléon Bonaparte ont annoncé ce dernier par toute la France comme un socialiste véritable, ayant étudié les misères des travailleurs, et prêt à faire, dès qu'il serait au pouvoir, l'application des doctrines que, du fond de sa prison, il avait émises.

Promesses de candidats ou de courtiers d'élection! Le Peuple, toujours crédule, a livré son mandat, et il ne lui est resté que sa misère. C'est une leçon de plus dont il profitera.

Quant à *monsieur* Dupin, il avait à prononcer un superbe discours, et, deux heures durant, Jupiter a lancé tous ses foudres sur le socialisme aux abois.

Après cela, de quoi nous plaignons-nous? M. Dupin nous a prouvé que, grâce aux progrès incessants de notre société, la durée moyenne de la vie en France s'est accrue de dix années! En vérité, notre exigence serait grande si nous n'étions pas satisfaits!

Après les divagations de monsieur Dupin et un discours de M. Dufaure, le citoyen Pelletier a retiré sa proposition. Mais la majorité, ne voulant pas perdre l'occasion de terrasser une dernière fois l'hydre du socialisme, a néanmoins voté; la gauche s'est abstenue et la société a été sauvée!

Le bruit courait aujourd'hui que M. de Falloux serait menacé d'une rechute, déterminée par le nombre des visiteurs qui affluent dans sa retraite et ont avec lui des entretiens aussi longs que sérieux.

On annonçait aujourd'hui que le roi Bombardeur aurait été assassiné à Naples, dans le trajet de son palais au théâtre San Carlo. Nous reproduisons ce bruit sous toutes réserves, quoiqu'il ait été accueilli parmi les représentants comme assez vraisemblable.

Les journaux légitimistes et la *Presse* discutent sur les moyens de *sortir* de la Révolution. Pour les légitimistes cela veut dire sortir de la République. Et comme ils n'ont pas une grande force de mouvement, ils comptent que l'étranger viendra les aider à opérer cette sortie. La *Presse*, au contraire, croit qu'on sortira de la révolution sans qu'il en coûte le moindre effort de mouvement en avant ou en arrière; il suffirait de rester en repos et de raffermir la République.

L'ordre de choses une fois raffermi, rien n'empêcherait alors M. le duc de Joinville, ou tout autre prince, *de venir s'y établir. L'entrée d'un prince* nous ferait ainsi nécessairement sortir de la révolution.

N'en déplaise à ces publicistes, il nous semble que ce qu'il y a de plus urgent ce n'est pas de sortir de la révolution, mais de faire sortir la révolution du monarchisme et de l'orléanisme qui en entravent le développement régulier.

Les personnes qui prendront un abonnement à la TRIBUNE DES PEUPLES à partir du 16 octobre recevront tout ce qui aura paru des ACCUSÉS DU 13 JUIN, ainsi que l'introduction et la biographie d'HUBER.

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES.

DU 10 OCTOBRE 1849.

HAUTE COUR DE VERSAILLES (1).

PROCÈS DU 15 MAI.

HUBER.

Voici un simple ouvrier qui à trente-cinq ans se trouve déjà un homme célèbre, un ouvrier dont le nom mêlé à un événement qui prendra rang dans l'histoire est devenu européen.

Mais tout d'abord disons qu'il ne peut entrer dans notre pensée de prendre parti pour ou contre Huber, quant aux graves accusations qui pèsent sur lui. Le condamner sans l'entendre serait une lâcheté; l'absoudre, à cause de ses antécédents, pourrait être une imprudence. Chacun d'ailleurs est juge de son honneur; et puisque l'occasion s'offre à Huber de s'expliquer devant le pays, il ne nous paraît pas possible qu'il ne fasse à Versailles la principale affaire de ce qui, à Bourges, n'a été qu'un incident.

Cet incident est trop présent à la mémoire de tous pour que nous ayons besoin de le rappeler. Personne n'a oublié que Raspail, devant la Haute Cour qui jugeait les prévenus du 15 mai, accusa Huber d'avoir été dans cette journée l'agent de M. Marrast, et d'avoir, parmi les autres salaires payés à son infamie, pu se promener librement dans Paris pendant près de huit mois, tandis que ses co-accusés gémissaient dans les cachots. M. Monnier, secrétaire du préfet de police Caussidière, et conservé par M. Trouvé-Chauvel, vint en aide aux imputations de Raspail, et donna lecture de quelques pièces dont il assura que les originaux existaient; ces pièces, au dire de M. Monnier, ne pouvaient laisser aucun doute sur le déshonneur d'Huber.

Dès que le journal qui rapportait ces faits, d'une apparence si accablante, tomba sous ses yeux, Huber s'empressa de quitter Londres où il s'était réfugié pour venir se constituer prisonnier, malgré la condamnation qui le menaçait. Mettant son honneur bien au dessus des douceurs de la liberté, il est à croire que ce n'est pas sa faute, mais bien celle des circonstances, s'il arriva trop tard pour être mis en présence de ses accusateurs.

Quoi qu'il en soit, depuis sept mois Huber attend dans une cellule de la Conciergerie que le jour de son jugement arrive, et tous ceux qui l'ont vu assurent qu'il l'attend avec calme et sérénité.

On ajoute même qu'il est des hommes, parmi les plus purs de la démocratie, qui lui ont continué leur estime comme s'il n'était l'objet d'aucun soupçon, et que s'il reçoit moins de visites qu'au jour de sa puissance, car il fut un homme puissant, la profonde affection des amis qui lui restent le rend plutôt heureux que mécontent d'en voir le nombre diminué.

Arrivons aux faits qui constituent le passé du contumace de Bourges, et qui sont antérieurs au 15 mai 1848. Ceux-là, du moins, ne seront pas contestés.

Aloysius Huber est né en 1815 à Vasselonne, département du Bas Rhin, de parents pauvres, mais, ajoute-t-on, d'une honnêteté proverbiale.

Dans son enfance et sa jeunesse, nous ne voyons aucun fait qui mérite d'être signalé, si ce n'est l'ardeur qu'il montrait pour toutes les questions politiques, et sa tendance à se mêler activement aux hommes qui portaient dans leur cœur la haine de la monarchie.

Depuis la fin de 1832, il avait alors 18 ans, jusqu'en avril 1834, Huber fut tantôt comme chef de section, tantôt comme simple soldat, un des membres les plus actifs de la *Société des Droits de l'Homme*. Et comme son tempérament politique lui permettait de cumuler, il était en même temps et des *droits de l'homme* et de la *Société d'action*.

Bientôt le moment arriva où de conspirateur Huber devait devenir combattant. Le 12 avril 1834, après avoir pris une part active à l'érection et à la défense des barricades de la rue Beaubourg et de la rue Maubué, il fut blessé et arrêté. Cependant la Cour des Pairs, dans le cours de l'instruction du procès d'avril, déclara sa mise hors de cause et au mois d'octobre Huber fut rendu à la liberté.

Il en profita aussitôt pour faire partie de la *Société des Familles*, que son activité bien connue contribua puissamment à organiser.

Arrive la fameuse affaire dite du *Complot de Neuilly*. Impliqué dans ce complot, Huber est arrêté de nouveau le 25 juin 1835. Pendant qu'on procédait à son interrogatoire, se trouvant provoqué par son juge d'instruction, M. Zangiacomi, il l'apostrophe vivement, et est aussitôt, le 6 août 1835, condamné à une année de prison pour insultes envers un magistrat.

Cependant le procès du complot de Neuilly se poursuit, et une seconde condamnation, bien autrement grave, vient frapper Huber. Au mois d'avril 1836, on lui inflige six années d'emprisonnement comme ayant été mêlé au complot.

Il subissait sa captivité, lorsqu'on crut un moment pouvoir le mêler à l'affaire Alibaud. Presque tous les journaux de l'époque rapportent en divers termes un incident qui est peut-être, par les versions nombreuses et les amplifications dont il fut l'objet, la première source des bruits qui ont couru contre Huber. Voici comment le raconta la *Mode*, qui nous a paru contenir sur ce fait le récit le plus dramatique :

« On racontait hier, à la chambre des pairs, l'anecdote suivante, que nous rapportons comme on dit : Huber, un des condamnés dans la conspiration de Neuilly, en apprenant dans sa prison de Bicêtre l'attentat du 25 juin, dit assez haut pour être entendu de l'un des nombreux *moutons* de la prison, qu'il n'était pas surpris du coup tenté par Alibaud, dont il connaissait parfaitement la vie et les opinions exagérées.

» Ces renseignements ne tardèrent pas à être ramassés, et dès le lendemain M. Zangiacomi était de bonne heure dans le cabanon d'Huber, pour y solliciter des révélations sur son *ami Alibaud*. Il fit au condamné entrevoir dans ces révélations le gage à peu près certain d'une grâce ou du moins d'une amélioration très notable dans sa situation. Huber n'eut pas l'air de refuser, mais il déclara qu'il ne voulait pas s'expliquer devant un fonctionnaire en sous-ordre; il s'exprima même, dit-on, d'une manière plus brutale, et manifesta l'intention de ne traiter qu'avec une puissance judiciaire d'un ordre plus élevé.

« Les ouvertures de M. Zangiacomi furent obstinément repoussées et on jugea la chose assez importante pour que, de l'avis de la commission d'instruction, M. Pasquier et M. Martin (du Nord) se transportassent de leur personne à Bicêtre. Ils eurent une longue conférence avec Huber : un marché aurait été conclu entr'eux ; il ne s'agissait rien moins que d'une grâce entière et d'un établissement avantageux à Alger ou en Amérique; mais Huber mit pour condition expresse qu'il ne s'expliquerait qu'en présence de son *ami Alibaud*. Les deux magistrats consentirent à la confrontation, et, sans perdre de temps, on se dirigea vers la Conciergerie. On ne sait pas précisément si M. Pasquier donna une place dans sa voiture à Huber; mais ce qu'il y a de certain, disait-on, c'est qu'ils arrivèrent ensemble à la prison.

» MM. Pasquier, Huber et Martin furent introduits dans le cachot d'Alibaud, suivis d'un greffier délégué à l'effet de tenir la plume pour dresser procès-verbal de la confrontation : on s'attendait à ce que cette entrevue allait jeter un grand jour sur l'instruction, qu'il en résulterait au moins la découverte de toutes les ramifications sur un grand complot, où l'*hydre de l'anarchie* laisserait au moins une douzaine de ses têtes. Dès que Huber se trouva en face d'Alibaud, il commença par lui dire :

« Mon cher Alibaud, je ne vous connais pas, je ne vous
» ai jamais vu, mais j'avais grande envie de vous connaî-
» tre. Je n'ai trouvé que ce moyen pour vous voir et je l'ai
» pris ; mais pour que ma visite ne soit pas perdue, je vous
» donne le conseil de ne rien dire. Ils ne savent rien, et
» vous promettront toute vie sauve pour vous faire parler ;
» mais souvenez-vous de Fieschi. »

» Tout cela fut dit en bien moins de temps que nous n'en mettons à le raconter; mais la stupéfaction de M. Pasquier et de M. Martin (du Nord) fut assez longue pour que Huber pût donner tous ces conseils à Alibaud. La mystification était complète; les deux magistrats se regardèrent d'un air confus, et ils eurent le bon esprit de ne pas se fâcher.

(1) Voir pour l'*Introduction* le numéro d'hier.

Ceux qui, comme la *Presse*, acceptent la République tout en combattant la révolution, comprennent sans doute, sous le nom de révolution, l'ensemble de ces mesures gouvernementales fausses et de ces mouvements désordonnés des factions qui nous maintiennent dans un état d'anxiété et d'incertitude. Un tel état est certes triste et plein de dangers. Il y a différentes manières d'en sortir. Certaines gens nous conseillent d'imiter l'habilité des industriels, lesquels, pour sortir d'une situation difficile, n'ont qu'à se déclarer en faillite et à déposer leur bilan.

On nous conseille de déclarer la banqueroute de toutes les idées révolutionnaires de 89 avec tous leurs précédents jusqu'au christianisme inclusivement, et de remettre notre bilan entre les mains du Cosaque. Selon d'autres, nous ferions mieux de continuer à faire nos affaires, en attendant l'occasion de nous tirer d'embarras par une banqueroute frauduleuse. On ne sauve pas ainsi les nations. Une nation ne peut sortir d'une position difficile que de la manière dont en sortent les armées, c'est à dire, en la forçant.

La République ne peut s'affermir, son gouvernement ne peut acquérir le sentiment de la sécurité tant qu'il aura à craindre les manœuvres de ses ennemis intérieurs et les attaques du dehors.

La République a besoin d'une victoire. Cette victoire peut être toute pacifique et toute légale. On peut y arriver sans émeutes, sans associations, sans même de grands efforts de publicité. On sortirait de ce qu'on appelle la révolution, en tant que la révolution est le désordre, sans presque s'en apercevoir. Et comment cela serait-il possible? nous demandera-t-on.

Voici comment; qu'on veuille bien nous prêter quelque attention :

La France est gouvernée à peu près souverainement par l'Assemblée législative.

La majorité de l'Assemblée est composée d'hommes qui, sous toutes les espèces de régimes, ont toujours suivi les ministères, quels qu'ils fussent. Donc l'Assemblée est dirigée par le ministère.

Le ministère est nommé par M. le président de la République. Tout dépend donc de M. le président de la République. Ceux qui parlent d'un conflit possible entre M. le président et la chambre, en cas de changement de ministère, ne connaissent pas les précédents des membres de la majorité, ou bien ils veulent sciemment tromper le public. Il n'y a pas de conflit à craindre.

Si M. le président se décidait à former un ministère vraiment républicain, il ne lui serait pas difficile d'en trouver le personnel.

En attendant, nous ne pouvons donner que des conseils négatifs. Avant d'arriver à la possibilité du ministère dont nous parlons, il faudrait commencer par écarter les obstacles qui s'opposent à sa formation. La première mesure que M. le président ferait bien de prendre dans ce but, serait d'éloigner de lui et de tenir à la plus grande distance possible les membres du cabinet actuel, ainsi que leurs inspirateurs, messieurs Thiers et Molé.

Les dernières nouvelles des Etats-Unis sont arrivées hier à Liverpool par l'*Europa*, qui a quitté Boston le 26 et Halifax le 29 septembre. Des difficultés d'une nature assez grave ont éclaté entre le cabinet de Washington et le chargé d'affaires anglais, sir Pakenham, relativement à la vieille affaire du roi des Mosquitos. La presse américaine a considérablement aigri cette querelle, et les correspondances échangées entre le ministre anglais et le gouvernement américain commencent à donner des proportions inquiétante à cette mésintelligence. Ce n'est pas la dernière fois, sans doute, que nous verrons, à propos de questions secondaires en elles-mêmes, s'élever la lutte de prépondérance que les Etats-Unis ont l'intention d'engager partout en Amérique contre les marines européennes, et notamment contre celle de l'Angleterre. Cette affaire du territoire des Mosquitos pourrait donc prendre une tournure assez grave, si quelques autres difficultés venaient s'y joindre.

On nous communique la lettre suivante, écrite de Marseille à la date du 6 octobre:

Hier sont arrivés 18 députés à l'Assemblée constituante romaine. Ils ont quitté Rome par suite de la déclaration que leur avait faite l'autorité française qu'à partir du 30 septembre il ne serait plus en son pouvoir de garantir leur sûreté et qu'ils seraient abandonnés au bon vouloir de la police cléricale. Chacun de ces députés était muni d'un passeport français et de l'autorisation de résider à Marseille.

Une grande foule de Peuple s'est portée sur la place Clementina, lieu d'où partent les diligences, pour assister au départ des exilés, qui étaient au nombre de 60, et les a accompagnés en criant Vivent les députés, vivent nos défenseurs!

Sur les 60 députés qui ont quitté Rome, 42 se sont rendus en Piémont.

Les débats de la seconde chambre des députés de Berlin, qui ont eu lieu le 1er, le 2 et le 3 de ce mois, et qui concernent la nationalité polonaise, nous sont arrivés seulement aujourd'hui en totalité ; ils seront publiés demain par notre journal.

Nous sommes priés d'insérer la lettre suivante :

Mon cher confrère,

Compris dans le procès du 10 octobre, en ma qualité de rédacteur en chef de la *Révolution démocratique et sociale*, je m'empresse d'adhérer à la déclaration signée par les citoyens Ledru-Rollin, Et. Arago, Martin Bernard, Landolphe, Rattier, Ribeyrolles et Madier de Montjau jeune.

Avec eux, je pense que les prévenus du 13 juin qui ont pu échapper aux recherches de la police et aux dénonciations ne doivent pas se constituer. Ne serait-ce pas, en effet, reconnaître implicitement le bien fondé de l'accusation qu'on prétend faire peser sur nous et la compétence d'une juridiction inconstitutionnelle, démentir les protestations du 12 juin, et amnistier en quelque sorte les violateurs de la Constitution, puisque nous accepterions volontairement leurs délégués pour accusateurs et pour juges?

Je n'ai rien à ajouter aux considérations élevées que mes co prévenus, réfugiés à Londres, ont renfermées dans leur déclaration.

La France jugera!

Salut et fraternité.

CH. DELESCLUZE,
Condamné à 4 années de prison pour prétendus délits de presse, et contumace.

La rupture avec la France en est toujours au même point. Quoique le major Poussin soit retourné à Washington, et que plusieurs journaux américains essaient de faire considérer la mesure de la remise des passeports comme tout à fait personnelle, il n'en est pas moins vrai que le gouvernement français a reçu un soufflet dans la personne de son représentant, et que les conséquences de cet acte peuvent mener fort loin le cabinet de Washington.

Voici la lettre qui a déterminé le président Taylor à exiger le rappel de M. Poussin, et finalement à lui remettre ses passeports, quand il a été avéré que la conduite de l'ambassadeur était approuvée par M. de Tocqueville.

Légation de France.

Washington, 30 mai 1849.

Monsieur,

J'ai reçu le 28 mai la note que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le même jour, en réponse à la mienne, dans laquelle j'engageais le gouverneur des Etats-Unis à désavouer la conduite du commandant Carpender, de la frégate à vapeur américaine l'*Iris*, envers le vaisseau français l'*Eugène*, du Havre, qui s'était échoué sur le banc de Riso, près de l'ancrage d'Anton Lizardo. Les explications données par le commandant Carpender ne sont pas de nature, monsieur le secrétaire d'Etat, à dissiper le mécontentement que ses procédés ont causé à mon gouvernement; il a pensé, dit-il, et il pense encore qu'il s'agissait d'un cas de sauvetage, et que les droits qu'il avait acquis comme sauveteur du navire compromis l'autorisaient à en prendre possession, tellement qu'il a cru devoir satisfaire à cet égard ses prétentions extravagantes ; mais son opinion a eu peu de valeur à nos yeux, quand nous avons eu occasion de juger sa conduite. J'ai engagé le cabinet de Washington, monsieur le secrétaire d'Etat, à infliger un blâme sévère à cet officier de la marine américaine, afin que l'erreur qu'il a commise sur un point qui engage la dignité de votre marine nationale ne vînt pas à se renouveler. De votre réponse, monsieur le secrétaire d'Etat, je suis malheureusement porté à conclure que votre gouvernement approuve les étranges doctrines professées par le commandant Carpender, du vapeur l'*Iris* ; et il ne me reste qu'à protester au nom de mon gouvernement contre ces doctrines.

J'ai l'honneur, etc.

M. POUSSIN.

Nous recevons aujourd'hui même notre courrier de Constantinople; nous donnons littéralement la lettre suivante à cause de l'intérêt qu'elle offre.

Constantinople, 25 septembre.

MM. Titoff et Stürmer ayant rompu leurs relations avec la Porte le 17 août, rien ne peut changer la situation tendue où nous nous trouvons que l'arrivée des instructions nouvelles de Vienne et de Saint-Pétersbourg.

Les ministres de Russie et d'Autriche sont allés plus loin que leurs instructions; comment leur conduite sera-t-elle jugée par leurs cabinets? Voilà question.

Si nous savions quel langage tiendront la France et l'Angleterre, nous pourrions facilement la résoudre. Si l'on se borne à un langage banal, MM. Titoff et Stürmer iront plus loin et la guerre pourrait surgir.

Si, au contraire, on fait une démonstration énergique on pourrait non seulement délivrer à tout jamais la Porte de l'influence russe, mais encore sauver l'Autriche du protectorat moscovite qui la menace.

La question des réfugiés est fort simple sir Canning : et et le général Aupick n'ont pu que constater que les traités ne donnaient le droit ni à la Russie ni à l'Autriche de demander l'extradition. Aussi la Russie a-t-elle trouvé d'autres arguments. M. Titoff engage la Porte à ne pas faire de la fausse philantropie et à réfléchir que les puissances qui avaient fait le plus de parade de l'hospitalité donnée a toute sorte de rebelles reviennent sur cet absurde système, et que la République française a été la première à refuser l'asile aux exilés. Je ne sais pas ce que le général Aupick aura répondu à ce raisonnement. La Porte ne l'a pas pris en considération.

Je vous dirai d'ailleurs que ces négociations n'ont pas été menées diplomatiquement, mais militairement. La Russie ne discute pas, elle somme la Porte. Or, il s'agit de savoir si l'Europe consent à ce que les volontés de l'empereur Nicolas fasseut loi au sultan ou non.

Nos diplomates doivent ainsi envisager cette question et agir en conséquence.

Tous ces braves réfugiés, cause innocente de ces embarras, sont *toujours* à Widdin.

La légion polonaise sera transférée à Szumla.

Les Russes veulent maintenant porter les milices valaques à 15,000 hommes et donner pour officiers les Valaques qui ont servi en Russie. Ce sera un nouveau motif de discussion et d'embarras.

Le *Daily-News* publie aujourd'hui une lettre intéressante, qui lui est écrite de Widdin, 25 septembre, par un de ses correspondants :

L'hospitalité turque n'a pas été aussi complète pour les réfugiés hongrois que le pacha de Widdin l'avait promis à Kossuth, avant que celui-ci se déterminât à franchir la frontière. Les cinq mille réfugiés sont étroitement gardés dans le camp qu'ils occupent et les officiers sont forcés de loger dans la citadelle, d'où ils ne peuvent sortir sans être escortés par les soldats turcs.

La Russie a déclaré formellement que si le gouvernement turc permettait à un seul prisonnier de s'éloigner de Widdin, elle considérerait ce fait comme un *casus belli*. A la suite de cette communication un divan a été tenu, et la majorité de ce conseil a été d'avis que les prisonniers devaient être livrés; mais la majorité du ministère a été d'un avis contraire.

Alors, on a soulevé une question qui n'avait pas encore été agitée, celle de savoir quel parti on prendrait dans le cas où les réfugiés consentiraient à embrasser l'islamisme. La réponse à cette question ne pouvant être douteuse, et offrant une échappatoire aux prétentions de la Russie et aux arguments des partisans qu'elle a dans le divan, un mollah est immédiatement parti pour le camp des réfugiés.

Il les a vus d'abord séparément et leur a proposé d'embrasser l'islamisme, en leur promettant la conservation de leurs grades dans l'armée turque, avec des appointements honorables.

Cette proposition a d'abord consterné les réfugiés; mais après le premier moment, ils ont dit : « Plutôt Russes qu'Autrichiens, plutôt mahométans que Russes! » Et bientôt la plus grande partie du camp a paru disposée à se faire mahométane.

Cependant un conseil des chefs s'était assemblé chez Kossuth immédiatement. En entendant cette proposition, Bem a déclaré qu'il avait voué sa vie à une hostilité perpétuelle contre la Russie. Les généraux Kmeller et Steen ont été du même avis que lui.

Quand le tour de Kossuth fut venu de parler, il rappela brièvement à ses compagnons, avec cette voix inspirée qui lui donne tant d'autorité, que sur la terre étrangère, dans la position où ils se trouvaient, chacun était libre d'agir comme il l'entendrait ; mais que quant à lui, dût-il être voué d'avance à la hache et au gibet, il ne pouvait qui maudire la langue qui osait lui faire cette infâme proposition.

Dembinski, Guyon et Zamoyski approuvèrent cette résolution. Quand elle fut connue dans le camp, les 200 hommes et les 40 officiers qui avaient accepté la proposition du gouvernement turc revinrent sur leur première décision. Les 3 généraux et 20 officiers environ consentirent seuls à abjurer le christianisme, et à se faire mahométans par haine de la Russie.

On dit que Bem a fait immédiatement une démarche publique en ce sens et pris le nom d'Amurath. Il a été promu au grade de pacha.

Nous devons ajouter que nous donnons cette lettre sous toute réserve et que notre courrier de Constantinople ne nous dit rien de ceci.

SUPPLÉMENT QUOTIDIEN

A LA TRIBUNE DES PEUPLES.

Publication du Compte rendu du Procès de Versailles.

Paraissant le soir à Paris et le lendemain en brochure dans les départements.

L'ouverture du procès des accusés de Juin est fixée au 10 octobre. La Haute Cour tiendra son lit de justice à Versailles, dans le palais des Rois, et la Démocratie va comparaître par-devant elle, escortée des gendarmes de M. Baroche. L'Europe a les yeux fixés sur cette grande lutte ; la France émue en attend l'issue avec anxiété.

L'événement du 13 Juin a eu, dans le pays, le même retentissement que celui du 15 Mai. Il ne faut point oublier, toutefois, que ces deux affaires furent profondément distinctes par le but et par les moyens, quoique le peuple soit volontiers disposé à les confondre.

La discussion établira en faveur des accusés du 13 juin des différences essentielles. Les accusés du 15 mai avaient, pour se défendre, le prétexte de la fraternité des Peuples violée et ce frémissement universel qui, de faubourg en faubourg, les poussa comme un orage jusqu'aux portes de l'Assemblée. Mais ce n'était là, par malheur, qu'une question de sentiment, et elle était fatalement condamnée à succomber devant l'arrêt d'un sentiment ennemi, se couvrant des textes aveugles et sourds du droit écrit.

Dans l'affaire du 13 juin, la situation est différente. Ici le sentiment se place sous la protection de la légalité, il se couvre du texte même de la loi. Ici, ce n'est point le droit du plus fort, ce n'est point le sabre de M. Changarnier qui dominent le procès : c'est un contrat parfaitement défini, c'est la Constitution même de la République !

Le contrat à la main, les accusés de Versailles disent : Nous étions dans le droit et dans le devoir, et la question ainsi posée est la plus grave, la plus solennelle qui se soit présentée jamais. Il ne nous appartient ni de la discuter ni de la résoudre, mais la discussion va s'ouvrir et les jurisconsultes éminents à qui elle est confiée nous répondent qu'elle sera traitée avec non moins d'autorité que d'éclat. Il y aura donc de grandes et fécondes leçons pour le pays dans un débat placé à cette hauteur. Et en vérité, si nous pouvions effacer la sainte pitié de nos cœurs pour les martyrs, pour les proscrits que l'exil dévore loin de la patrie, nous serions tentés de bénir ces luttes suprêmes, qui doivent faire plus en quelques jours pour la foi, la force, et la lumière du Peuple qu'un siècle entier de doctes contradictions. Le Peuple saisit mieux l'enseignement dans le drame que dans la controverse philosophique, et, grâces lui soient rendues, la réaction se charge d'une mise en scène qui promet de remuer les passions.

Nous nous proposons de compléter cette mise en scène en lui donnant toute la publicité possible, et nous informons dès aujourd'hui Paris et les départements que nous ferons paraître, jour par jour, le compte-rendu le plus détaillé et le plus exact du procès de Versailles. E pour que ce compte rendu atteigne véritablement le but que nous avons à cœur, pour que le procès saisisse le plus vivement possible l'esprit du Peuple, pour qu'il produise l'effet profond qu'il doit produire, nous ne nous bornerons pas à l'œuvre sèche et décolorée de la sténographie. M. P. DUGERS, l'auteur de *l'Anti Conseiller*, qui obtient un si brillant succès, a bien voulu se charger de suivre, la plume à la main, toutes les phases, toutes les péripéties, tous les incidents du débat pour les communiquer au lecteur dans un récit rapide, pittoresque, chaleureux.

Le Peuple est curieux de la vie de ceux qu'il aime. L'auteur mêlera à chaque compte-rendu la biographie des accusés, et ne séparant point, dans cette œuvre, ceux qui sont présents de ceux qui sont dans l'exil, il parlera de tous; il racontera les travaux de leur jeunesse, de leur âge mûr, leurs luttes pour la démocratie. Il en est parmi eux qui comptent plus d'une campagne et plus d'une blessure au service du Peuple. Il est juste qu'on les connaisse bien, et que la persécution serve au moins à les faire honorer.

Nous aurons fait ainsi pour les martyrs tout ce que peuvent notre affection et notre dévoûment. Le reste appartient au temps et à Dieu. Quoi qu'il arrive, quel que soit le dénoument que le sort réserve à cette grande lutte, les républicains n'en doivent rien redouter pour l'avenir. Que l'épreuve les laisse victorieux ou vaincus, leur foi dans les destinées de la démocratie est immortelle. La victoire exalte, la défaite exaspère... Lequel vaut mieux? Après les fruits qu'a portés notre magnanimité de Février, ne serait-on pas tenté de croire que la démocratie a plus de chances de se sauver et de se fonder par l'exaspération qui rend sévère que par l'exaltation qui rend généreux?

Paris, 9 octobre 1849.

CONDITIONS :

Le compte-rendu paraîtra sous forme de supplément à la TRIBUNE DES PEUPLES. Ce supplément sera vendu au prix de 5 centimes, à Paris, le soir, à sept heures, et mis en brochure pour les départements, à 10 centimes.

—

On reçoit les abonnements au bureau de la TRIBUNE DES PEUPLES :

Paris, 2 fr. — Départements, 2 fr. 50 c.

Ces prix sont fixés dans la prévision que le procès ne durera qu'un mois. Dans le cas d'une durée plus longue, nous en informerions nos abonnés par une circulaire, et ils auraient à nous tenir compte du surplus, au prix de 5 *centimes* le numéro pour Paris, et de 10 *centimes* pour les départements. — Les frais de poste expliquent la différence que nous établissons entre Paris et les départements.

Cependant ils ont trouvé l'anecdote trop plaisante dans une cause si sérieuse pour la raconter dans le rapport qui a été lu à la chambre des pairs. »

Voici comment, par un caprice bizarre de son imagination, Huber jugea à propos de mystifier deux graves magistrats. Nous avons rapporté avec quelques détails cette anecdote, aujourd'hui oubliée de beaucoup, parce que nous nous rappelons le bruit qu'elle fit dans le temps. Quant aux commentaires peu bienveillants dont elle a quelquefois été le prétexte, les journaux démocratiques ont prouvé souvent le cas qu'ils en faisaient; par les termes dont ils se sont servis en parlant de leur *ami* Huber.

Il paraît du reste avéré que l'exactitude du fait est confirmée dans un manuscrit, laissé par Alibaud entre les mains de son avocat.

En 1837, au mois de février, Huber, qui avait voulu s'évader de la maison centrale de Clairvaux, où il était détenu, fut condamné pour cette tentative à six mois de prison.

Mais bientôt tant d'années ou de mois cumulés disparurent à la fois. La monarchie, plus généreuse que la République telle qu'on l'entend à l'Elysée, proclama, le 7 avril 1837, une amnistie générale en faveur des détenus politique, dans laquelle Huber fut naturellement compris.

A peine sorti, il s'entendit avec Lamieussens pour organiser la *Société des Saisons*.

Un historien de la révolution fait remarquer, à propos de la conspiration Babœuf, que depuis soixante ans il n'y a pas eu en France une seule société secrète dont la police n'ait bientôt tenu les fils. Le préfet de l'époque fut mis sans doute sur les traces de celle ci, car il somma Huber de choisir un lieu de résidence ou de s'engager à ne plus s'occuper de politique. Huber refusa, et les journaux de juin 1837, notamment le *National*, peuvent donner une idée de l'énergie qu'il mit dans sa protestation. Traqué aussitôt, pourchassé sans relâche par les sbires du Carlier d'alors, il n'eut d'autre ressource que de se réfugier en Angleterre, cet asile des proscrits de toutes les époques, emmenant avec lui le mécanicien Steuble.

Mais « on n'emporte pas, comme dit Danton, la patrie à la semelle de ses souliers ; » et parmi les hommes qui s'occupent de politique militante combien en est il qui préfèrent souvent risquer les prisons de la France que de vivre loin d'elle en pleine liberté ! A peine Huber avait-il passé quelques semaines à Londres, qu'il vint, en décembre, débarquer à Boulogne. De fins limiers devaient suivre sa piste, car il ne faisait que toucher le sol lorsqu'il fut arrêté et mis au secret, comme accusé d'avoir participé à un complot ayant pour but de renverser le gouvernement et de proclamer la République. Ce secret dura près de six mois. En dédommagement de ses tortures, Huber fut, le 25 mai 1838, condamné à la déportation. Toutefois on voulut bien, par grâce spéciale, se contenter de le mettre en cellule.

Il faudrait un autre Dante pour peindre tout ce qu'offre de profondes douleurs et de sombres désespoirs cet affreux système moderne qu'on appelle le régime cellulaire ; appliqué dans toute sa rigueur, s'est toujours un crime d'humanité ; infligé aux délits politiques, il est le déshonneur de celui qui l'ordonne. On se fera une idée de la manière dont il fut pratiqué à l'égard d'Huber, lorsqu'on saura que sa mère, qu'il aimait tendrement, n'était plus depuis cinq ans quand il appris l'affreuse nouvelle de sa mort. O mansuétude du régime honnête et modéré!

Et cependant telle est la force d'âme d'Huber, que jamais, durant cette horrible et longue captivité, il ne fit entendre une plainte, quoique la prison eut tellement compromis sa santé qu'il fut souvent en danger de mort. Loin de puiser dans les tourments cette haine et cette soif de vengeance que les victimes ont le plus souvent contre leurs bourreaux, Huber occupa son esprit pour calmer son sang, et, suivant le conseil d'un de ses amis, ne pouvant avoir de livres, il passa son temps à en faire.

Chose remarquable, dans les brochures qui sont sorties de cette plume inculte on trouve des effets de style et une originalité de vues auxquels parviennent rarement les esprits les plus cultivés. Serait-ce que, selon la profonde observation de Pascal, il n'y a pour l'homme que deux circonstances où il puisse vraiment être beau : lorsque, dégagé de toute influence extérieure, de toute éducation incomplète, il parle dans la simplicité de son cœur, la sagesse native de son jugement; ou lorsque, à force de savoir, de réflexions et de recherches, il a pu dépouiller toutes les fausses notions et être ramené à la vérité par l'erreur.

Il est un autre point qui frappe en lisant les écrits d'Huber, et qui n'a pas échappé à l'œil exercé de Cabet. C'est le contraste entre les sentiments que le pouvoir régnant a toujours supposé à Huber et l'expression de ses pensées. Au dire de ses adversaires monarchiques ou républicains, Huber serait un homme de désordre, de dévastation et de pillage; et dans chacune de ses pages on voit que l'unique préoccupation d'Huber c'est de consolider toute chose, d'arriver au bonheur de chacun par le concours et l'harmonie des corps. On en trouve notamment la preuve dans l'*Esclavage du Riche* et *Quelques Paroles d'un Proscrit*.

Mais on n'arrive souvent à l'ordre que par les grandes secousses, et voilà, sans doute, pourquoi Huber, qui sent vivement les vices de notre état social, a eu si souvent à lutter contre les pouvoirs existants, de quelque nom qu'ils se décorent.

La révolution de Février venait d'arracher, pour la seconde fois, Huber à son horrible prison. Le gouvernement provisoire, voulant le dédommager de ses souffrances, le promenait triomphalement sur les boulevards et lui donnait à choisir pour poste de repos parmi toutes les préfectures de France, Huber refusa tout parce qu'il prévit, dès le premier moment, que le gouvernement provisoire perdrait la démocatie par ses lâches concessions aux royalistes et sa singulière façon de comprendre la République. Aussi garda-t-il toujours la plus grande indépendance avec des hommes dont la plupart avaient été ses camarades ou ses compagnons d'infortune.

Lors de la manifestation du 17 mars, Huber fut, de tous les orateurs qui prirent la parole à l'Hôtel-de-Ville, celui qui interpella le plus vivement le Gouvernement provisoire sur la désapprobation donnée à la circulaire tant controversée de Ledru Rollin.

Cette attitude énergique grandit encore Huber dans l'esprit des démocrates; si bien qu'on lui offrit successivement la candidature au grade de colonel dans quatre légions de la garde nationale de Paris, et plus tard celle de représentant aux élections générales de la Seine, ainsi que dans un département voisin. Partout on lui disait qu'on le dispensait d'une profession de foi, et que tout ce qu'on lui demandait, c'était une lettre d'adhésion. Soit modestie ou dégoût, Huber repoussa toutes les candidatures, ce qui n'empêcha pas cinquante mille voix environ de le porter à la représentation de Paris, et vingt-trois mille à celle d'Indre-et-Loire.

Mais si Huber refusa de faire partie des pouvoirs constitués, en revanche il ne se fit faute de prêcher au Peuple les doctrines qu'il a professées toute sa vie. Nous voyons d'abord son nom figurer avec ceux de Napoléon Lebon et A. Barbès, au nombre des signatures qui terminent une affiche forte de civisme et qui porte en tête ; *Société des Droits de l'Homme et du Citoyen*. Huber ensuite présida le *Club des Clubs*, et plus tard, le *Comité centralisateur*, dont il fut le premier à signer le manifeste. Le but de cette association était essentiellement propagandiste.

Deux jours avant la manifestation du 15 mai, Huber venait d'être nommé gouverneur du Raincy, à titre de récompense nationale. Il n'avait pas sollicité cet emploi : il crut devoir le refuser C'est un fait avancé par lui, et qui n'a été contesté par personne.

Cette notice doit naturellement s'arrêter au jour de l'événement qui a donné lieu à la dernière condamnation d'Huber, condamnation par contumace, et qu'à pour mission de valider ou d'infirmer la haute cour de Versailles.

Mais nous ne pouvons la finir sans nous demander quel intérêt aurait pu avoir Huber à jouer le rôle ignoble qu'on lui suppose. Car, pour se déshonorer et perdre le fruit de toute une vie de sacrifices, il faut un motif, et ce motif ne peut être que l'intérêt.

Serait-ce qu'il voulait des honneurs? Mais il avait constamment refusé ceux que lui offrait le gouvernement, et les électeurs de Paris lui proposaient de nouveau, lors de la manifestation de mai, de le porter candidat pour les réélections qui allaient avoir lieu en juin !

Serait-ce par besoin d'argent ? Mais tous ceux qui connaissent Huber assurent que personne n'a de goûts plus simples, et ne supporte plus aisément les privations!

Cependant, en proclamant la dissolution de l'Assemblée nationale Huber s'est mis en contradiction avec le dogme sacré qu'il prêchait depuis dix-huit ans.

Et cependant des hommes graves, et que jamais les mauvaises haines n'avaient signalés, l'accusent, et l'accusent hautement.

Encore quelques jours, et ce profond mystère nous sera sans doute dévoilé; car c'est par Huber que va commencer le grand procès de Versailles.

UN DÉMOCRATE.

SALLE SAINTE-CÉCILE. — Aujourd'hui, mercredi, 10 octobre, grande fête dansante. Tout le Paris élégant s'est donné rendez-vous à la salle Sainte-Cécile pour y voir les objets exposés de la tombola qui sera tirée à la grande fête de vendredi prochain, par un comédien populaire, l'enfant gâté du public. Le prix, pour aujourd'hui, est de 2 fr. par cavalier.

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE
DE LA TRIBUNE DES PEUPLES.

—

PRUSSE.

BERLIN, 5 *octobre.*—Nous avons eu une petite scène parlementaire. Dans lá séance d'hier, la premi re chambre a adopté le paragraphe 12, qui permet aux églises catholiques et protestantes, ainsi qu'à toute autre société religieuse, de régler elles-mêmes leurs affaires. Le chef du parti jésuitico-piétiste, M. Gerlach, avait pris un ton si pro voquant que le ministre de l'instruction publique s'était vu forcer de lui répliquer : « Le gouvernement ne se laissera point influencer par la coterie Gerlach. » A ces mots celui-ci, conservant un visage riant, s'avança vers le ministre, et dit en lui tendant la main : « Je suis très enchanté de n'avoir rien de commun avec le ministère actuel. » Inutile d'ajouter que la coterie Gerlach ne soit dans la religion qu'un simple instrument de police.

— De Dantzig nous apprenons des détails affreux sur les traitements infligés aux démocrates allemands, prisonniers dans les casemates de cette forteresse.

Le nouveau réglement est à peu près celui que Silvio Pellico avait à subir en Autriche.

POLOGNE.

CRACOVIE, 2 *octobre.* — Le général Rudiger, commandant en chef du troisième corps d'armée russe, est arrivé hier à Cracovie.

CZERNOVITZ, 21 *septembre.* —Il y a quelques jours, quelques citoyens saxons de la Transylvanie, qui traversaient notre ville et qui sont connus pour partisans du gouvernement autrichien et pour ennemis des Magyars, parlaient néanmoins avec des larmes de reconnaissance du général Bem. C'est lui, s écriaient-ils, qui nous a appris ce que c'est qu'un homme de cœur et d'âme; c'est lui, lui seul, qui au milieu d'une guerre atroce nous a laissé cultiver nos champs... Quel homme infatigable! avec un corps couvert de blessures, il se lançait toujours de nouveau dans la mêlée semblable à l'ange de la mort; jamais il ne voulut se coucher pour se faire soigner. Lui seul, ce nous semble, a su soutenir la cause de la Hongrie depuis six mois. Honneur au noble général Bem!

Posen. — La brutalité des soldats prussiens va en augmentant. Le 30 septembre, à la nuit tombante, ils insultèrent les femmes de deux ouvriers dans la rue; un de ceux-ci s'étant réfugié chez un boutiquier, la soldatesque voulut absolument y faire invasion pour *punir*, selon ses expressions, le *kosinier* (c'est à dire le faucheur). Elle était si enragée qu'elle résista à un officier prussien, qui lui ordonna de se disperser, et qui fut forcé de frapper du sabre un de ses propres soldats. La veille, douze hulans prussiens se ruèrent la nuit dans la maison du sous-préfet, major Bauer, et ne la quittèrent qu'après de longs pourparlers.

HONGRIE.

Nous donnons aujourd'hui à nos lecteurs le texte de la capitulation de Comorn, dont nous n'avons pu précédemment faire connaître que quelques articles :

« 1. La garnison sortira librement, sans armes; les sabres des officiers resteront leur propriété. Des passeports pour l'étranger seront délivrés aux officiers qui ont antérieurement servi dans l'armée impériale; ceux qui ne voudront pas sortir du pays pourront librement retourner dans leurs foyers.

» Les officiers des Honveds, c'est à dire ceux qui n'ont pas servi antérieurement, pourront librement séjourner dans leur pays. Les simples soldats des régiments impériaux sont amnistiés ainsi que ceux qui, dans l'intervalle, ont passé officiers; ils sont à l'abri de toute poursuite judiciaire.

» 2. Des passeports pour l'étranger seront accordés à tous ceux qui en réclameront dans l'espace de trente jours.

» 3. Les soldats recevront dix jours et les officiers un mois de solde en banknotes autrichiennes.

» 4. Une somme de 30,000 florins est allouée pour faire face aux engagements pris par la caisse de guerre de la garnison.

» 5. Les soldats blessés ou malades dans les hopitaux de la forteresse seront soignés.

» 6. La propriété mobilière et immobilière sera respectée en général.

» 7. La remise des armes aura lieu à l'époque et de la manière à désigner ultérieurement.

» 8. Les hostilités cessent à l'instant.

» 9. La reddition de la forteresse a lieu d'après les usages de la guerre, après ratification des deux parts.

» Fart à Puszta-Herkaly, 27 septembre 1849.

» Signé : Haynau, Takatz, Gasparelz, Mednyanszky, Pragay, Osso-Zichy, Paul Esterhazy, Janik, Szabo, Kassonyi, Assermann, George Klapka, commandant en chef.

» Comorn, 29 septembre 1849.

» Signé : Szillany, chef de l'état-mafor. »

PESTH, 29 *septembre.* — Le meurtrier du comte Lamberg, Kolosy, vient d'être arrêté.

AUTRICHE.

Bohême. — **PRAGUE**, 29 *septembre.* — Aujourd'hui, à midi, l'archiduc Albrecht est arrivé ici de Vienne pour prendre le commandement en chef du corps d'armée qui se concentre sur la frontière occidentale de la Bohême. On rapporte également que la flotte autrichienne s'approvisionne pour un long voyage. Elle doit, à ce qu'il paraît, recevoir l'ordre de se rendre vers les Dardanelles, si toutefois l'Angleterre ne s'oppose point à une entreprise aussi téméraire.

ITALIE.

Piémont. — **TURIN**, 5 octobre. — Chambre des députés. Séance du 4.

Au commencement de la séance, le rapport fait par le citoyen Bertini, sur les élections du collége de Recco, a donné lieu à de longues explications. Le rapporteur a conclu en demandaant une enquête.

Les conclusions du rapporteur, ayant été mises aux voix, ont été adoptées.

Une proposition du député Asproni, relative à la réforme des caisses des magasins établis pour fournir de la semence et de l'argent aux cultivateurs, a été par lui développée.

Nous regrettons que l'abondance de matière ne nous permette pas de donner dans toute son étendue la proposition faite par l'honorable député, avec les développements qui l'accompagnent. Le discours de M. Asproni est rempli de faits, et démontre jusqu'à l'évidence les abus qui se sont glissés dans une institution qui, créée en vue du bien public, est devenue une source de concussions.

Le citoyen Galvagno, ministre des travaux publics, reconnaît toute la gravité de la question. Déjà il a nommé une commission pour avoir un rapport, et il espère que la chambre prendra en considération la proposition de M. Asproni.

Le citoyen Asproni déclare qu'il est prêt de son côté, d'après ce que vient de dire le ministre, à renoncer à sa proposition.

Mise aux voix, la proposition du citoyen Asproni a été prise en considération.

Cet échange de bons procédés entre la chambre et le ministère n'annonce guère cette intention de coups d'état annoncée avec tant d'emphase par la *Patrie*, les *Débats* et le *Constitutionnel*.

La chambre a terminé sa séance par l'examen de quelques pétitions relatives à la dîme.

— Le journal officiel publie une ordonnance pour l'établissement à Turin d'une banque d'escompte, constituée en société anonyme, sous la dénomination de *Banque d'Italie*.

Lombardie. — **MILAN**, 1er *octobre.* — L'amnistie porte déjà ses fruits, presque tous les émigrés sont rentrés. Un exil de 15 mois, accompagné de toutes les privations qu'il traîne avec lui, leur fait supporter la présence dans leurs foyers d'hôtes étrangers.

Mais à peine arrivés, les émigrés sont obligés de s'enfuir. Au bout de trois jours nous avons été témoins de neuf arrestations, ce qui a répandu l'effroi parmi les émigrés, dont un assez grand nombre a repris le chemin de l'étranger. Lorsque les émigrés arrivent, on les laisse d'abord tranquilles; mais au bout de deux ou trois jours, les visites domiciliaires commencent, et par suite les persécutions.

Les prisons de Santa-Margarita et du Castello reçoivent tous les jours de nouveaux venus; la gendarmerie et la police sont sur les dents.

Le *Republicano* de Lugano, duquel nous tirons cette correspondance, ajoute :

« Cette correspondance ne nous semble nullement exagérée. A Lugano sont déjà revenus deux de nos amis qui étaient rentrés, et qui n'ont échappé qu'avec peine aux griffes de la police. Quelques autres sont passés en Piémont. Malheur à ceux qui ne peuvent s'échapper à temps!

Etats romains.—**ROME**, 28 *septembre.*—La réaction devient de jour en jour plus implacable. Tout ce qui rappelle les réformes de Pie IX est mis à néant. On dirait qu'ayant peur de voir bientôt finir son règne, elle se hâte de restaurer tout le passé, repoussant tout arrangement, ne souffrant aucun retard.

Tous les officiers nommés par le cardinal Amat, les généraux Pepe, Zucchi, Durando et Ferrari sont exclus des rangs de l'armée. Tous les maîtres d'école vont passer au creuset de l'épuration ; enfin le sort de toute la nation est dans les mains des inquisiteurs. L'amnistie condamne des centaines de personnes à l'exil, la commission d'enquête menace l'existence de presque tous les citoyens.

La camarilla se montre inébranlable dans ses prétentions. Elle ne veut pas entendre parler du gouvernement des laïques. On conservait quelque espoir du côté de la France ; mais, de jour en jour, ces espérances s'évanouissent. Le général Rostolan restera jusqu'à ce que l'Assemblée législative ait dessiné sa politique. La position de l'armée française devient chaque jour plus fâcheuse et l'exaspération des officiers, qui voudraient une solution honorable, augmente aussi de jour en jour.

ILES BRITANNIQUES.

Angleterre. — **LONDRES**, 8 *octobre.* — Nous n'avons point de nouvelles de la bourse de ce jour, les journaux du soir n'étant point arrivés probablement à cause du gros temps qui a régné dans la Manche.

— Le vapeur *Europa*, qui a quitté Boston le 26, et Halifax le 29, ne nous apporte rien des Etats-Unis. Le gouvernement américain a jugé à propos de laisser publier la lettre du major Poussin, qui a donné lieu au différend entre les deux républiques. Cette lettre remonte au 30 mai, et ne nous paraît pas de nature à justifier la mesure que le gouvernement américain a pris contre le signataire. Le cabinet actuel de Washington est, du reste, très susceptible; car nous apprenons qu'il vient d'échanger aussi une correspondance très aigre avec l'honorable M. Pakenham, le ministre d'Angleterre.

L'immigration en Amérique continue à être immense; on compte plus de 8,000 nouveaux arrivés par mois. Les récoltes sont au total médiocres. Beaucoup de monde se rend en Californie. Au Canada il n'y a pas eu de nouveaux troubles. La reine d'Angleterre a tenu un conseil à Osborne-House samedi dernier. Tous les ministres marquants, tels que le marquis de Lansdowne, lord John Russell, lord Grey, lord Palmerston, y ont assisté. Le capitaine Adolphe Slade, de la marine britannique, vient d'être envoyé à Constantinople pour se mettre aux ordres de sir Stratford Canning pendant la crise actuelle.

— Les journaux anglais continuent à plaider énergiquement la cause de la Turquie contre les prétentions du czar. L'*Examiner*, le *Spectator* et le *Britannia* contiennent chacun un long article à l'appui de cette thèse que, quelque pacifiques que puissent être les dispositions du cabinet et du Peuple britanniques, rien ne saurait empêcher l'Angleterre de protéger la Porte dans la lutte éventuelle qu'elle aurait à soutenir. L'*Examiner* s'attaque personnellement à l'empereur Nicolas, et dit en propres termes « qu'il est bien fâcheux que la paix de l'Europe puisse dépendre des passions d'un seul homme. Cet homme a montré combien peu il comprend le sentiment universel qui s'oppose aujourd'hui à l'injustice, et quel penchant brutal le pousse vers l'oppression et la cruauté; heureusement, ajoute l'*Examiner*, sa puissance, quelque grande qu'elle soit, est moins grande que son mauvais vouloir. »

— La *Britannia* termine son article par les paroles suivantes : « La Russie elle-même pourrait bien ne pas être à l'abri d'une invasion. Un million de livres sterling, distribué parmi les tribus tartares, ébranlerait sa suprématie en Asie, et le bombardement de Cronstadt lui apprendrait que Pétersbourg n'est pas un lieu sûr. La Pologne pourrait se trouver dans le cas d'accueillir avec enthousiasme ses fils héroïques, aujourd'hui en exil, et une année de guerre suffirait pour renverser l'ouvrage des siècles. Il répugne profondément à l'Angleterre d'être mêlée à ces scènes de confusion, car la paix n'est pas seulement sa politique, mais son principe. Mais la nécessité est la première de toutes les lois, et la protection de Constantinople est aujourd'hui la première nécessité pour le monde civilisé. »

— Le prince de Metternich et sa famille se proposent de passer l'hiver prochain à Brighton.

— M. Michell, l'éditeur principal du *Morning-Post*, le journal de Londres le plus russophile, vient d'être nommé consul général d'Angleterre à Saint-Pétersbourg, aux appointements de 1,400 livres sterling (35,000 fr.)

— Un meeting a été tenu mardi dernier à Brighton sous la présidence de W. Coningham Esq. dans l'intérêt de la cause hongroise. M. Crayshaw, négociant en fer, écrit au *Times* qu'en cas de guerre faite par la Russie à la Turquie il offre de souscrire personnellement en faveur de cette dernière pour la somme de 500 livres sterling (12,500 fr.)

— Le *Times* contient un article extrêmement curieux au sujet des chances de paix ou de guerre qui résultent de la position actuelle de la Russie vis à vis de la Turquie. Il incline à redouter non seulement les penchants personnels de l'autocrate, mais l'excitation extraordinaire que des circonstances telles que l'annihilation politique de l'Autriche et les sentiments d'une partie des populations slaves de la Turquie n'aura pas manqué de produire chez les Russes en général, pour qui une guerre de conquête contre les Ottomans a toujours été populaire. Le *Times* n'en persiste pas moins à espérer encore dans la prudence et les réflexions plus mûries du cabinet de Saint-Pétersbourg mais il engage le gouvernement anglais à s'opposer *quand même* à la réalisation des projets russes.

ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE.
PRÉSIDENCE DU CITOYEN DUPIN AINÉ.
Séance du 9 octobre.

La séance est ouverte à 2 heures.

Le procès-verbal est lu et adopté.

LE CIT. LAGRANGE. Citoyens représentants, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau :

1° Une pétition des habitants d'Arras réclamant contre le rétablissement de l'impôt des boissons.

2° Une pétition de 4,105 citoyens de Paris réclamant pour rembourser l'impôt des 45 cent., qu'il soit frappé un impôt de 1 pour 100 sur les rentes hypothécaires, sur les rentes sur l'Etat et les achats d'actions, qu'il soit imposé une patente aux huissiers, notaires et autres, et enfin une réduction de 5 pour cent sur les traitements excédant 2,000 francs.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la proposition du citoyen Pelletier.

LE CIT. CH. DUPIN. J'ai eu l'honneur de rencontrer dans la proposition des membres qui n'avaient pas servi la cause de ce que l'on appelle la cause du Peuple, qui ne se sont pas bornés à des propositions théoriques, mais qui ont servi cette cause par des actes.

A la première impression de cette proposition monstrueuse, ils avaient d'abord eu l'intention de la repousser par une seule fin de non-recevoir; mais lorsqu'ils ont examiné ses termes, ils ont cru qu'on ne pouvait laisser sans réponse les menaces qu'elle renfermait; car, enfin, vous avez entendu le discours d'hier, dans lequel on nous montre l'indignation du Peuple et sa vengeance.

Je ne vous rappellerai pas le discours d'hier; vous en avez déjà oublié la première partie. (Oh! oh!) Je m'arrêterai seulement à la seconde.

C'est à l'aide de ces théories funestes, qu'on veut développer aujourd'hui devant vous, qu'on a fait tomber un gouvernement...

A gauche.—C'est vraiment dommage !

LE CIT. CH. DUPIN. Qu'on a fait tomber un gouvernement qui a tout fait pour assurer le bien être des masses.

Je ne veux pas faire le procès des gouvernements précédents; mais tous, le consulat, l'empire, la restauration, ont eu à cœur de terminer les souffrances des classes malheureuses. Ils y sont parvenus plus ou moins; mais tous ils ont eu ce désir.

En présentant ces propositions soi-disant d'amélioration, on a un autre but, celui de soulever les masses, d'exciter les masses, et on sait tous les maux qui en résultent.

LE CIT. E. BARRAULT. Je demande la parole.

LE CIT. CH. DUPIN. On cherche des projets impossibles à réaliser ; on vous demande des choses que l'opulence des pays les plus prospères ne pourrait suffire à faire, et on vous annonce déjà les conséquences d'un refus que les circonstances exigent.

Ne vous annonçait-on pas hier que si vous ne détruisiez pas l'ignorance et la misère, c'est que vous auriez été incapables et indignes de confiance. (Oui, oui à gauche.)

Je n'altère rien, je répète littéralement; mais il y a plus, on vous impose un délai, on vous donne 2 ans.

A gauche. — Oui le délai des élections.

LE CIT. CH. DUPIN. Je ne me perdrai pas en vaines divagations, je serai bref.

Le projet du citoyen Pelletier désorganisera le crédit, n'anéantira pas la misère: je me charge de le prouver.

Qu'est-ce qu'il propose, pour organiser le crédit? La suppression de tout ce qui existe, le monopole de la banque.

Il propose de créer 3 mille banques, et il prend toutes les précautions imaginables pour en assurer la ruine; il ne suffit pas d'avoir de l'argent pour avoir des banques, il faut de l'intelligence et un esprit éminemment perspicace, un esprit qui sache reconnaître à qui l'on doit prêter, sans encourir de chances de ruine.

Le premier établissement qui a seul prospéré et qui n'a prospéré qu'à la condition d'être plus difficile dans ses opérations ne se contente pas de reconnaître les garanties dans l'emprunteur, il lui faut trois signatures, et on conçoit bien que ces précautions sont nécessaires.

A gauche. — Mais vous condamnez la Banque de France.

Des établissements particuliers se contentent de deux signatures, mais aussi les dangers sont plus grands et nous les avons vu pires; je n'en citerai qu'un parce que celui qui le conduisait n'existait plus, c'est le comptoir d'escompte géré par l'honorable M. Ganneron.

Eh bien, que vous propose-t-on ? c'est de créer trois mille maisons de banque chargées de prêter de l'argent à quiconque voudra en emprunter.

Comment justifie-t-on cette organisation ? c'est que le crédit doit s'étendre à tous.

A gauche. — Où est le mal ?

LE CIT. PELLETIER. Voilà la sécurité. (Rires à droite. — Très-bien à gauche.)

LE CIT. CH. DUPIN. On vous dit : il y a sécurité; mais savez-vous où on le demande? au ministère des finanees. On dit : les banques ne pourront être en banqueroute puisque l'Etat les garantit. (On rit à droite.) Si vous jetiez les yeux sur les campagnes, si vous voyez comme on les travaille aujourd'hui, vous ne ririez pas tant. (Interruption à gauche.)

LE CIT. PRÉSIDENT. Les citoyens Pierre Leroux et Emile Barrault répondront; n'interrompez pas.

LE CIT. CH. DUPIN. Je vois avec douleur des rires accueillir des propositions qui pourront devenir sanguinaires. (Interruption à gauche.)

Mais quelle garantie veut-on donner? La totalité des biens du royaume. (A gauche.—On vous y prend).

LE CIT. PRÉSIDENT. La même chose est arrivée à M. Louis Blanc. (A gauche.—Oui, mais ce n'était pas la sympathie.)

LE CIT. CH. DUPIN. Ce sont les biens communaux que vous voulez hypothéquer, ce sont les biens de ce que vous appelez le Peuple. Voilà une des manières de prendre le bien d'autrui.

Mais il y en a une autre. Des compagnies se sont formées pour sauver les citoyens de la ruine, du feu, de l'inondation, moyennant une rétribution convenue.

Si ces établissements prospèrent, ce n'est qu'à l'aide de grands capitaux, d'une grande prudence; le manque de ces deux conditions entraîne la ruine.

Mais je suppose que je me trompe, que votre projet soit excellent : il est lancé d'une telle manière qu'il ne peut prospérer.

Savez-vous ce qui dans les banques constitue le censeur le plus vigilant, le stimulant le plus actif, c'est l'intérêt personnel. (Rumeurs à gauche.) Quelle est la machine de guerre dont l'opposition la plus avancée s'est servi pour renverser les gouvernements? c'est le personnel trop nombreux des administrations publiques.

Que demande-t-on aujourd'hui? la création d'un personnel de 36 mille et quelques cents employés, qui couteront 48 millions pour le personnel et 4 millions pour la location.

Vous emprunterez à 5 pour 100 aux contribuables, et vous prêterez à 3 pour 100. Quel est donc le ministre des finances qui pourra supporter une charge aussi lourde, aussi impossible? c'est la prospérité, suivant vous; c'est la ruine suivant moi.

Il y a dix-huit mois, M. Proudhon, c'est celui qui a porté le plus grand coup au socialisme, dont il ne se relèvera pas, a fait aussi une proposition dans ce sens, mais plus raisonnable.

Eh bien! cette proposition a été repoussée par l'Assemblée à l'unanimité moins deux voix.

Cependant aujourd'hui la proposition de M. Pelletier, je sais bien que vous me diriez qu'il y a progrès, a été accueillie hier, je ne dirai pas par des acclamations unanimes, mais nombreuses, générales.

C'est avec regret, avec douleur que j'ai vu ces manifestations; vous faites appel aux passions, vous pourrez les égarer, mais cet égarement ne sera pas durable.

Vous croyez avoir acquis un titre à l'amour du Peuple, et vous ne préparerez que sa ruine.

Cependant, si je ne me trompe pas, on a demandé le scrutin nominal.

LE CIT. PRÉSIDENT. On l'a demandé des deux côtés.

LE CIT. CH. DUPIN. Le pays jugera, je n'ai pas peur de son jugement. L'orateur se livre ensuite à la critique de la création des halles et des bazars proposée par le citoyen Pelletier, et rappelle les termes de son rapport.

Notre honorable collègue, dit-il, a fait une comparaison du socialisme avec la philosophie; et il a dit avec raison que beaucoup de socialistes différaient entre eux; je suis d'accord avec lui; il y a une pierre de touche qui les atteint tous; il n'y a pas un système de socialisme qui ne repose sur un système de spoliation. (Violent murmure.) Et la proposition actuelle ne me semble avoir obtenu un aussi grand assentiment que parce qu'elle réunit à la fois tous les genres de spoliation. (Bravos à droite. A l'ordre, à gauche.)

L'orateur cherche à justifier cette assertion, et dit : On prend partout, on dépouille les communes, on ne consulte pas les parties, et c'est là du parfait socialisme. En 1813, on a pris l'argent des communes, et je le regrette profondément; mais ce n'était pas pour le prodiguer à des fantasmagories socialistes, mais à la défense du pays. (A gauche : A la défense de son pouvoir.)

Messieurs, je veux justifier la honte de mon pays. Non, ce n'est pas le règne du paganisme : on veut le modifier on appelle à sa régénération le monde nouveau, et un journal a pris ce nom.

Savez--vous ce que notre état social a d'admirable ? C'est qu'il permet à chacun la liberté de ses œuvres sans confiscation, et c'est là un de ses grands bienfaits.

A chacun elle dit : Travaille, développe ton imagination et tu monteras si haut que tu ne pourras jamais descendre. Il justifie cette opinion par la distribution prochaine des récompenses nationales décernées aux exposants de l'industrie nationale. De simples ouvriers recevront la croix de la Légion-d'Honneur. (Rires ironiques.)

LE CIT. PRÉSIDENT. Vous ne faites pas attention que vos cris dérisoires caractérisent... Ce n'est pas ainsi que vous la mériterez. (Rires.)

LE CIT. CH. DUPIN continue son développement et veut démontrer que les honneurs dans l'armée atteignent jusqu'au simple soldat.

Vous vous emparez, dit-il, d'un nom romain dont vous ne comprenez pas la portée; le prolétaire, dans la République romaine, était frappé de verges, était attaché au carcan quand il ne pouvait pas payer ses dettes, et on l'endettait en le forçant à s'équiper, à faire la guerre à ses frais.

A gauche. — Nous ne voulons pas de la République romaine ; c'était l'aristocratie organisée.

LE CIT. CH. DUPIN Vous exhumez des griefs que vous ne comprenez pas; ils n'existent pas dans notre société; loin de vouloir la renverser, je vous dirai, au contraire, défendez un ordre social dont les bienfaits sont immenses; il fait monter à son sommet les vertus, les mérites les plus brillants ; il montre qu'il est à la tête de la civilisation de l'Europe. (Bravos à droite.)

Je n'ajouterai pas un mot de plus, et je vote contre la proposition.

La séance est un moment suspendue. Le citoyen Dupin, président, descend du bureau et embrasse le citoyen Ch. Dupin, son frère.

A la reprise, le citoyen président donne connaissance de diverses propositions faites par la commission des congés.

Dix sont accordés et trois refusés.

Le citoyen Savoye a la parole pour répondre au rapporteur.

LE CIT. SAVOYE. Citoyens, la question qui vous est soumise donne lieu à un phénomène étrange. Est-ce un frémissement d'indignation que vous ressentez, est ce le dédain de notre impuissance ou bien la conscience de la gravité de la situation? Croyez-vous, en effet, que si vous repoussez avec dédain toutes les propositions que nous vous présentons, que si vous repoussez sans examen les mesures de salut public, croyez-vous que le Peuple qui est derrière nous le permettra ? (Bruit. Interruption.)

Si vous m'aviez laissé terminer, vous auriez entendu que par le Peuple, je n'entends pas seulement le Peuple en blouse, le Peuple des travailleurs, j'entends la nation, la bourgeoisie, les travailleurs.

Oh! je sais bien que l'on est parvenu, à force de calomnies, d'injures, à détourner la bourgeoisie intelligente de ses véritables intérêts, mais elle commence maintenant revenir de l'erreur dans laquelle vous l'avez précipitée.

Je comparerai la position que vous vous êtes faite vis à vis du socialisme à celle de ce roi scandinave (rires à droite) qui reste couché mollement sur la grève, et ne fait pas attention que le flot monte et est bientôt englouti.—Permettez-moi donc de vous le dire, le flot du socialisme monte et monte toujours. Faites des concessions, sinon, il vous engloutira. (Bruit. Interruption à droite.)

L'orateur rappelle que M. Thiers, lors de la discussion de la loi contre la presse, apostrophant les membres de la gauche, leur a dit :

« Faites quelque chose, réglementez, proposez, si-non nous vous regarderons comme des imposteurs. »

Maintenant quand nous proposons une œuvre que nous considérons comme utile, vous la repoussez avec dédain, sans l'approfondir, et cela lorsqu'on est arrivé à faire ce que vous avez fait, à décimer, à proscrire, à décapiter une minorité. (Bruit. Tumulte.)

A droite.—A l'ordre.

LE CIT. PRÉSIDENT. Vous ne pouvez prendre la défense de ceux que l'Assemblée a cru devoir justement flétrir. (Réclamations à gauche !)

Voix nombreuses. — Vous ne présidez pas, mais vous discutez.

D'autres.—Attendez qu'ils soient jugés.

LE CIT. BOURZAT. Vous les avez donc condamnés par avance?

LE CIT. PRÉSIDENT. Mon devoir est de maintenir les délibérations de l'Assemblée, et je ne puis permettre qu'on prenne à la tribune la défense de ceux qui ont été flétris par un vote de l'Assemblée.

Voix à gauche.—Ils ne sont pas flétris puisqu'ils ne sont pas jugés.

LE CIT. PRÉSIDENT. L'attaque a été patente et publique, et j'ai justifié les actes de l'Assemblée.

A gauche. — Vous n'avez pas le droit de discuter, et vous discutez. Il fallait alors que l'Assemblée les jugeât elle même.

LE CIT. SAVOYE. Je ne voudrais pas passionner le débat; mon intention n'était pas autre que celle-ci : quand une minorité est arrivée à l'état où nous sommes, M. Thiers a-t-il le droit de nous dire, c'est à vous, minorité, de proposer les améliorations que la société réclame?

Quand une minorité en est tombée au point où on nous a réduits, nous pouvons parfaitement vous répondre: Vous dites que nous sommes impuissants, incapables, eh bien! puisque vous êtes les maîtres de la société, puisque vous êtes puissants, capables, faites! (Très bien! très bien!)

M. Ch. Dupin vous a dit que les menaces, les injures venaient toujours de notre côté; voulez-vous savoir ce que la *presse* commanditée par la rue de Poitiers publie contre nous, écoutez : « Les socialistes et les communistes sont des misérables renforcés; c'est un ramassis d'aventuriers, d'hommes ruinés, criblés de dettes, d'échappés de galères, de fainéants qui veulent vivre à leur aise aux dépens d'autrui. (Mouvement. — C'est ignoble!) C'est ignoble, vous l'avez dit, mais j'ai bien dû ramasser ces sales injures pour répondre à M. Ch. Dupin.

Ce n'est pas tout, un ignoble folliculaire des départements nous appelle des vampires affamés de sang, des fripons affamés de vol. (Sensation.)

Eh bien, moi je vous le dis, continuez de nous insulter; plus vous le ferez, plus vous nous ferez plaisir.

Mais voici un journal qui s'imprime à Paris, qui s'appelle l'*Ordre*, moi je l'appelle le *Désordre*; il va plus loin: ce que nous voulons, c'est proclamer la terreur, restaurer le papier monnaie, le maximum : notre ordre du jour est écrit à l'encre rouge. « Le gouvernement provisoire n'était composé que de saltimbanques, de va nu-pieds; mais un régime stable viendra bientôt en effacer le souvenir : » (Interruption. A la question!)

On nous attaque, laissez-moi répondre; après avoir injurié les républicains on veut arriver à démontrer qu'il n'y a de stabilité que dans la royauté.

LE CIT. PRÉSIDENT. Vous avez le droit de répondre à l'orateur, mais ceci forme des hors-d'œuvres. (Réclamations à gauche).

Voix. — Laissez donc discuter. N'entravez pas la liberté de la tribune. (Bruit à droite.)

LE CIT. SAVOYE. Citoyens, j'ai lutté inutilement contre la violence. (Bruit. Cris à droite.) L'orateur démontre que les questions socialistes ne sont pas nouvelles; ce ne sont pas des monstruosités comme on veut bien le dire; dans le grand duché de Bade, les banques rurales fonctionnent; en Prusse l'enseignement gratuit et obligatoire existe; l'expérience répond à cette frayeur qu'on joue.

Nous sommes de mauvais citoyens, de mauvais républicains lorsque nous vous supplions de prendre des propositions de cette nature en considération ; voilà en vérité une obstination que je ne comprends pas.

LE CIT. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. Je demanderai à l'orateur la permission de l'interrompre, et je lui demanderai si le journal l'*Ordre* qu'il a cité est celui qui est connu à Paris sous ce titre, et publié par un de nos collègues.

Quelques voix. — Non, c'est l'*Ordre de la Sarthe*.

LE CIT. SAVOYE après vérification. Effectivement, c'est le journal de l'*Ordre de la Sarthe*.

Jamais on ne me saisira dans une méprise calculée, et j'avoue que j'ai commis une erreur regrettable. L'orateur explique que cette erreur a eu lieu que par ce fait que le journal qu'il citait avait passé en revue plusieurs journaux, notamment l'*Ordre* de Paris, et qu'il avait cru que l'article appartenait à ce dernier journal (Hauts cris, tumulte à droite.)

C'est une erreur rectifiée, et dans des termes loyaux; elle était naturelle. (Nouvelle interruption.)

A gauche. — Mais c'était toujours un journal de l'ordre, honnête et modéré; l'article existe toujours.

L'orateur démontre que la proposition du citoyen Pelletier a pour objet de détruire la misère par le travail, et l'ignorance par l'instruction; c'est le but commun des efforts de tous.

Lorsqu'on a demandé le droit au travail, ce n'était pas l'organisation par l'Etat d'ateliers destinés à recevoir tous les ouvriers; ce que nous avons demandé, c'est que tout homme valide en état de travailler fût certain de trouver dans son travail les moyens d'assurer son existence. (Murmures à droite.)

Je suppose dans notre société l'ouvrier le plus probe, le plus laborieux : peut-il, par son travail, arriver à être maître ? (Violentes récriminations à droite.)

Jamais, avec son seul salaire; c'est impossible. (Interruption.)

LE CIT. PRÉSIDENT. Vous avez posé un terme d'interrogation, et l'Assemblée tout entière vous a répondu. (Réclamation à gauche.)

LE CIT. SAVOYE. L'honorable président se mêle à la discussion, et jamais, dans aucune assemblée, cela ne s'est vu; je lui permets de présider avec autant d'esprit qu'il veut, mais ce que je lui demande, c'est de l'impartialité. (Très bien ! très bien !)

LE CIT. PRÉSIDENT. (A la tribune, à la tribune.) Il y a plus d'une heure que vous êtes à la tribune, vous n'êtes pas entré dans la question; je n'ai pas usé de mon droit pour vous y rappeler. Cependant lorsque vous avez posé une interrogation je vous ai fait remarquer que l'Assemblée avait répondu. Je ne discute pas et je demande à l'orateur de rentrer dans la question.

Le système de violentes interruptions... (Parlez à la droite, c'est à elle qu'il faut vous adresser.)

LE CIT. SAVOYE, J'ai affirmé que dans l'état normal l'ouvrier ne pouvait parvenir, à l'aide de son travail seul, à devenir chef de fabrique; je n'ai pas nié qu'il n'y eût d'honorables exceptions, mais examinez, vous verrez que ces exceptions sont dues toutes à des concours de circonstances particulières. Si l'ouvrier ne peut avec son travail seul s'élever à la tête d'une fabrique, qu'en résulte-t-il? c'est qu'il est obligé de se livrer à un capitaliste qui l'exploite, ou aux commanditaires qui le ruinent. (Très bien !)

Qu'est-ce que nous proposons! de favoriser l'ouvrier intelligent, inventeur, de lui procurer les moyens d'exploiter lui-même son invention, de profiter de son travail, et c'est là ce que nous appelons le droit au travail, l'organisation du travail. (Très bien !) Je passe à un autre ordre d'idées : où en est l'agriculture: (Bruit à droite.) Je suis pourtant dans la question, et je réclame votre attention.

L'agriculteur, le petit cultivateur aujourd'hui, s'il a besoin d'argent, est obligé d'aller trouver un capitaliste, un usurier, qui ne lui prête qu'à gros intérêts, à 10, 15 pour cent, et il ne lui remet les fonds que défalcation faite des intérêts; s'il a besoin d'un cheval, on lui donne un âne. (Rires.)

Comment voulez-vous qu'il arrive à améliorer son champ, à soutenir sa famille? Eh bien! nous, nous demandons au gouvernement de fournir au petit cultivateur, à cette classe nombreuse qui réclame tout son intérêt, les moyens de trouver de l'argent à petit intérêt. (Très bien !)

L'orateur explique ensuite que l'instruction est une obligation, qu'on ne peut conserver des millions d'habitants qui ne sachent ni lire ni écrire, et que pour calmer les irritations, consolider la paix, il faut entrer dans la voie des améliorations; que les socialistes respectent autant que qui que ce soit la propriété, mais ils veulent qu'elle soit le fruit du travail.

Les socialistes sont des partageux, dit-on : voici ma réponse.

Si vous voulez la prospérité, la grandeur de la France, nous voulons partager avec vous, car ce que nous voulons, c'est le bonheur de la France, de la nation, des Peuples en un mot.

Nous voulons l'égalité, sans laquelle il n'y a pas de véritable liberté; nous voulons la fraternité qui calme tous les maux.

Voila notre seule tendance, notre seul but.

Non, nous ne sommes pas des hommes de sang, de violence; car enfin il ne faut pas l'oublier, ce n'est pas nous qui avons rétabli la guillotine, c'est nous au contraire qui avons aboli la peine de mort. (A droite. Aux voix ! aux voix !—La clôture.)

LE CIT. DUFAURE, ministre de l'intérieur, dit qu'il ne peut laisser sans réponse les dernières paroles de l'orateur; il dit que l'Assemblée n'a pas relevé la guillotine, qu'un jugement régulier a atteint les meurtriers du général Bréa, que ce jugement a reçu son exécution; il justifie aussi les autorisations de poursuites accordées contre 40 représentants; et il dit que l'Assemblée ne pouvait les couvrir d'une inviolabilité qui aurait mis la société dans l'impuissance de venger un grand forfait, le cri d'appel aux armes parti de la tribune, et l'invitation à l'insurrection.

On méprise toujours, dit-il, le suffrage universel en nous attaquant, et on oublie que la majorité a seule le droit de dire que le Peuple est derrière elle.

A la suite des reproches indirects qu'on a lancés contre nous, on en a fait de plus directs; on nous a dit, c'est à vous de corriger, d'améliorer la société, (c'est vrai) vous ne le faites pas, nous remplissons votre rôle, et vous rejetez nos propositions. (C'est çà! c'est çà!)

Non, il n'en est rien, nous repoussons vos propositions parce que nous ne croyons pas qu'on puisse corriger des souffrances par des souffrances pires (mais proposez des améliorations, alors; faites mieux, ne vous contentez pas rejeter.)

L'Assemblée rejette parce qu'elle considère votre proposition comme une déception, comme présentant une amélioration factice.

L'Assemblée ne repousse pas votre proposition parce qu'elle ne l'a pas examinée, parce qu'elle l'a examinée au contraire. Elle étudie vos propositions, elle les accueillera avec bonheur si elles sont bonnes.

Mais c'est un système pratiqué en grand à cette tribune, que toutes ces accusations; elles se reproduisent sur tous les points de la France; on va disant partout, ceux qui vous gouvernent ne se préoccupent pas de votre sort, mais si jamais le pouvoir nous vient, vous n'aurez plus d'impôts.

LE CIT. BOURZAT. Le président de la République l'a dit. (Mouvement.)

LE CIT. DUFAURE. L'honorable citoyen Bourzat qui m'interrompt doit savoir ce qui se passe dans la Corrèze.

LE CIT. BOURZAT. Je demande la parole.

LE CIT. DUFAURE. Ce n'est pas la triade du citoyen Pierre Leroux, le phalanstère du citoyen Considérant qu'il faut redouter, ce sont ces fallacieuses promesses à l'aide desquelles on égare les populations des campagnes. Voilà le véritable danger.

LE CIT. BOURZAT. Le citoyen ministre de l'intérieur a dit que des promesses fallacieuses avaient été faites dans la Correze; si par ces paroles il a entendu dire que M. Bourzat ou ses collègues s'étaient livrés à ces pratiques, je repousse ces insinuations comme des calomnies.

Si des promesses fallacieuses ont été faites, elles le furent à l'époque de l'élection du 10 décembre, du président de la République; mais nos populations sont aujourd'hui bien détrompées, et le président qui sur 55,000 votants a obtenu 50,000 suffrages n'en obtiendrait pas 8,000 aujourd'hui. (Sensation).

LE CIT. PIERRE LEROUX. (La clôture ! la clôture ! — Parlez ! parlez !) Je n'ai pas la prétention de faire un long discours; il est 5 heures et demie, et je ne conserverai la parole qu'une demi heure.

A droite. — La clôture! la clôture !

LE CIT. PRÉSIDENT. Demande-t-on la clôture ? (Silence.) Eh bien alors je donne la parole à M. Pierre Leroux.

LE CIT. PIERRE LEROUX. Des passions politiques sont intervenues dans un débat d'économie sociale, et il serait plus sage de renvoyer la discussion à demain.

Comment voulez-vous en effet prononcer en connaissance de cause, si vous n'examinez pas la question sous toutes ses faces. (Bruit.)

En vérité, l'Assemblée ne ressemble pas à une assemblée délibérante mais à une Assemblée belligérante; de tous côtés on ne se préoccupe que des interruptions lancées contre un adversaire.

Le ministre vous a dit. N'abordez pas ces questions, laissez-les de côté, repoussez les, elles ne valent rien; mais est-ce là une raison? et si vous me laissez la parole, je vous démontrerai que c'est à une erreur fondamentale qu'est dû l'optimisme de M. Ch. Dupin.

Voici l'article 13 de la Constitution. (Bruit.) Vous ne voulez pas que je lise cet article, je ne le lirai pas; mais mon honorable ami Pelletier a cru que cet article motivait sa proposition; et quoique vous la considériez comme inconstitutionnelle, je vous demande, moi, par respect pour la Constitution, de renvoyer sa proposition à la commission chargée de trouver l'application des dispositions de cet article 13.

L'orateur dit que M. Ch. Dupin croit avoir trouvé la lance d'Achille, une armure qui le met à l'abri de toutes les blessures; parce qu'il a trouvé la proposition suivante, à savoir que depuis 1815 la vie moyenne a augmenté de dix ans. (Rire.)

Voyez vous quelles armes sont fournies aux journaux de la réaction, ils vont pouvoir dire : «Ces misérables socialistes, que de mal ils font! Sans eux la vie humaine était en train de s'étendre! »

Ces travaux si divers et si nombreux, poursuivis avec plus ou moins d'ardeur et de puissance, surtout depuis la paix, savez-vous ce qu'ils ont produit, en remontant seulement à soixante-quinze ans? Ils ont produit, sur l'existence du Peuple français, le plus grand changement qu'ait éprouvé l'existence d'aucun Peuple dans un égal laps de temps.

En trois quarts de siècle, ils ont allongé la vie des hommes d'une durée qui, valeur moyenne, s'élève à dix ans et demi par tête (rires). Dans cet accroissement admirable, le progrès le plus avoué, le plus marquant, le progrès de la vaccine ne compte pas pour trois ans; le reste appartient à tous les autres progrès de la bienfaisance et des arts, dans notre état social.

Vous voyez en quoi consiste au résumé le progrès social, dix ans de plus. (Rires.)

L'orateur s'attache à démontrer l'erreur dans laquelle M. Dupin est tombé, et il établit que si depuis 1790 la population a beaucoup augmenté, si elle est aujourd'hui de 35 millions le chiffre des naissances n'a pas augmenté et que le chiffre des mortalités est en rapport avec celui des naissances. (Aux voix ! aux voix !)

Le bruit ne permet pas de saisir les dernières paroles de l'orateur.

Le tumulte recommence, le citoyen Pelletier est à la tribune, veut prononcer quelques paroles, puis semble discuter avec plusieurs membres de la droite. Les citoyens Mortemart, Emile Barrault veulent occuper la tribune. Le citoyen Pelletier entre en altercation avec le président.

Le citoyen président annonce enfin que le citoyen Pelletier demande le renvoi à demain.

A droite. — Non, non, non.

LE CIT. PELLETIER adresse de nouveau quelques paroles au président au milieu du bruit; il se décide à quitter la tribune, puis y remonte; chaque fois sa présence surexcite le tumulte.

L'Assemblée consultée prononce la clôture.

LE CIT. PRÉSIDENT. Maintenant le citoyen Pelletier demande le renvoi à demain.

A droite. —Non, non, la clôture est prononcée.

LE CIT. PELLETIER prononce quelques paroles au milieu du bruit. Elles ne parviennent pas jusqu'à nous; mais elles provoquent de la part de la droite les cris : A l'ordre!

Enfin nous entendons : Je retire ma proposition.

LE CIT. DEFONTAINE. Je la prends pour mon compte, afin de permettre à l'Assemblée de voter.

On procède au scrutin de division sur le rejet de la prise en considération, et nous remarquons que les membres de la Montagne se retirent et ne prennent pas part au vote.

Pendant le dépouillement du scrutin, un membre de la droite a été déposer son vote.

Un membre de la gauche. — Mais le scrutin est fermé.

LE CIT. HECKEREN, l'un des secrétaires. C'est accepté.

Le même membre. — Mais le scrutin est fermé, vous ne devez pas le recevoir.

LE CIT. HECKEREN. Le président l'a autorisé.

Le même membre. — Il n'en avait pas le droit.

LE CIT. HECKEREN. Vous interpellerez demain, si vous n'êtes pas content. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votans	438
Majorité absolue	270
Pour	433
Contre	5

L'Assemblée ne prend pas en considération.

La séance est levée à six heures un quart.

L'un des Rédacteurs Gérant : ALPHONSE HERMANT.

PARIS. — Imprimerie centrale des chemins de fer de NAPOLÉON CHAIX et Ce, rue Bergère, 20.

MM. les abonnés des départements dont l'abonnement est expiré sont invités à le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans la réception du journal.

Les conditions de l'abonnement sont pour les départements et l'étranger. 32 fr. par an. 16 fr. pour six mois et 8 fr. pour trois mois.

Bourse de Paris du 9 octobre.

Avant la bourse.—La rente avait repris par suite de la nouvelle que les métalliques d'Autriche étaient arrivés en hausse et que le cabinet de Vienne était disposé à la conciliation des réfugiés. La rente feisait 87 65.

PARIS, *une heure.* — Le parquet a ouvert avec une certaine vivacité dans les demandes. La rente a monté de 87 75 à 87 90.

On s'occupait beaucoup de l'emprunt du Piémont qui a été pris par la maison Rothschild. On disait que la haute banque avait intérêt à ne pas laisser la rente française fléchir pour pouvoir placer facilement son emprunt piémontais.

Deux heures.—On est resté peu de temps à 87 90, et l'on est retombé vivement à 87 70, mais une lutte assez vive s'est déclaré à ce cours.

Trois heures.—Le mouvement de hausse a recommencé avec une grande vivacité pendant la dernière demi-heure. La rente a repris à 88 05, et elle est restée au plus haut cours.

La rente 3 0[0 a fait 55 45, et elle a repris à 55 85 au comptant, et à 55 80 à terme.

Les actions de la Banque ont monté de 2,315 à 2,317 50. Les Quatre Canaux étaient à 1,080. Les Obligations anciennes de la Ville étaient à 1,270. Les nouvelles à 1,135. Les Obligations de la Seine à 1,087 50

L'emprunt ancien du Piémont a fléchi de 10 à 960. L'emprunt romain a fait 88. Le 3 0[0 espagnol était à 34 1[2.

Les actions du Nord ont monté de 5 à 430. Nantes de 3 75 à 286 25. Strasbourg de 2 50 à 348 50. Orléans de 7 50 à 735. Rouen de 5 à 525. Marseille de 5 à 215.

Après la bourse, à quatre heures, 88 10.

VALEURS FRANÇAISES.

AU COMPTANT.	1er cours.	Plus haut,	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture précéd
5 0[0 j. du 22 mars. .	87 95	88 »	87 60	88 »	87 40
4 1[2 0[0 j. du 22 mars.	77 50	» »	» »	77 50	77 »
4 0[0 j. du 22 mars. .	69 »	» »	» »	69 »	69 »
3 0[0 j. du 22 déc. . .	55 40	55 40	55 05	55 15	55 15
Action de la Banque.	2315 »	2317 50	2315 »	2317 50	2315 »
Obligations de la Ville	1090 »	1090 »	1087 50	1087 50	1090 »
4 canaux avec prime.	1080 »	» »	» »	1080 »	1180 »
4 can., Act. de jouis...	» »	» »	» »	» »	75 »
Bourgogne, j. d'avril.	» »	» »	» »	» »	940 »
Bourgogne, Act. de j.	» »	» »	» »	» »	57 50
Caisse hypothécaire..	» »	» »	» »	» »	140 »
Mine de la Grand'-Combe	» »	» »	» »	» »	» »
Zinc Vieille-Montagne	» »	» »	» »	» »	2775 »

VALEURS ÉTRANGÈRES.

Récép. de Rothschild....	88 »	Belgique, Emp. 1840..	» »
Emprunt romain.........	78 »	Belgique, Empr. 1842.	» »
Emprunt d'Haïti.........	» »	Belgique, Trois 0[0......	» »
Espagne, dette active...	» »	Belgique, Banque (1835)	» »
Dette diff. sans intérêt..	» »	Deux 1[2 hollandais....	54 »
Dette passive.............	» »	Empr. portugais 5 0[0..	» »
Trois 3 0[0 1841...........	34 1[2	Emprunt du Piémont..	960 »
De Dette intérieure.......	» »	Lots d'Autriche..........	380 »

CHEMINS DE FER.		1er cours.	Dernier cours.	Clôture précédente
COMPTANT.	Saint-Germain,	» »	» »	415 »
	Versaille, R. D.	207 50	207 50	207 50
	Versailles, R. G.	170 »	173 75	170 »
	Paris à Orléans,	732 50	735 »	727 50
	Paris à Rouen,	525 »	525 »	520 »
	Rouen au Havre,	245 »	245 »	245 »
	Avignon à Marseille,	211 25	215 »	211 25
	Strasbourg à Bâle,	101 25	101 25	100 »
	Du Centre,	290 »	290 »	287 50
	Amiens à Boulogne,	» »	» »	170 »
	Orléans à Bordeaux,	402 50	402 50	402 50
	Du Nord,	425 »	430 »	425 »
	Paris à Strasbourg,	345 »	347 50	345 »